

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0790

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subat, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0790**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte général

En application de l'arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009 relatif à la modification des compétences de la Communauté urbaine de Lyon, cette dernière a exercé la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Communauté urbaine et un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2019.

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est devenue autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de son territoire, en charge de la définition d'une stratégie touristique globale et de la promotion du tourisme d'affaires, de loisirs et de proximité.

Le secteur du tourisme occupe un rôle majeur dans l'économie et l'emploi du territoire métropolitain. À titre d'indication, en 2019, le tourisme générait 8,5 millions de nuitées marchandes et 38 000 emplois, soit près de 6 % des emplois présents sur la Métropole.

D'importantes richesses patrimoniales, culturelles, événementielles et gastronomiques font de Lyon et de sa Métropole un territoire touristique de référence. Sa position centrale en France et en Europe, et l'alliance entre sites urbains et espaces verts et de pleine nature, sont également des atouts importants. L'inscription, en 1998, de son site historique au patrimoine mondial de l'*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (organisation des Nations Unies pour l'éducation, la sciences et la culture -UNESCO-), combinée aux actions menées depuis plusieurs années pour développer un tourisme urbain de court séjour, ont permis l'essor d'un tourisme d'agrément de qualité. La destination s'est également tournée vers le tourisme de proximité.

Parallèlement, la Métropole est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires et figure au 2^{ème} rang national pour l'accueil de salons et de congrès.

Le tourisme métropolitain s'est ainsi construit de manière équilibrée, sur un modèle raisonné, récompensé par la désignation, en 2019, de Lyon comme capitale européenne du *smart tourism*.

1° - Le secteur touristique face à de nouveaux défis

La crise sanitaire de la Covid-19 a lourdement frappé le secteur du tourisme et de l'événementiel, en proie à des difficultés d'une ampleur inédite. La Métropole a alors souhaité agir aux côtés des professionnels du secteur, en accompagnant la reprise de l'activité, au travers de mesures de soutien puis de relance.

Cette crise a révélé les fragilités de ce secteur, mais elle a aussi accéléré certaines tendances qui avaient émergé au cours des dernières années :

- la prise de conscience de l'urgence climatique et de l'impératif à agir, tant chez les professionnels que les visiteurs, qui fait du tourisme un secteur prioritaire dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- de nouvelles attentes et manières de consommer chez les visiteurs, qui se tournent davantage vers le local. Ces évolutions se manifestent par des phénomènes de (re)découverte de leur région et dans l'augmentation de la part des achats de produits locaux,
- la recherche d'expériences et de sens dans les parcours de visite,
- la sensibilité accrue des visiteurs à des pratiques plus responsables et l'évolution des déplacements professionnels, marqués par la montée en puissance du télétravail et des visioconférences,
- le besoin de développer la résilience de l'activité touristique, pour affronter les crises et les fluctuations conjoncturelles à venir.

2° - Un schéma directeur, élaboré de manière participative, pour construire le tourisme de demain

Dans ce contexte, la Métropole a souhaité proposer un cadre stratégique capable de prendre en compte ces mutations, pour certaines profondes.

Pour la première fois depuis l'exercice de la compétence tourisme par la collectivité, et dans la volonté d'impulser un nouveau modèle de développement, la Métropole propose ainsi de se doter d'un schéma directeur pour le développement d'un tourisme responsable.

Il fixe l'ambition et le cadre stratégique de la collectivité en matière de politique touristique. Il présente une stratégie adaptable, capable de se décliner de la manière la plus opérationnelle possible.

Initiée en septembre 2020, la construction du schéma de développement du tourisme responsable a fait l'objet d'une démarche participative.

Elle a impliqué, pendant plusieurs mois, les acteurs de l'écosystème touristique, qui se sont exprimés sur leur vision de l'avenir du tourisme dans la Métropole à travers :

- des rencontres avec les socio-professionnels,
- une consultation en ligne,
- des groupes de travail thématiques,
- des échanges avec les Maires des communes de la Métropole.

3° - Une connexion accrue du tourisme aux différentes politiques publiques de la Métropole

La réflexion engagée sur le tourisme de demain s'est construite dans un mouvement d'articulation et de mise en cohérence des enjeux touristiques avec l'ensemble des politiques publiques de la Métropole.

Culture, insertion par l'activité économique, handicap, aménagement et cadre de vie, mobilités, gestion des déchets, etc. sont autant de politiques qui croisent directement le champ du tourisme.

Concernant plus particulièrement l'action de la Métropole en matière d'offre d'accueil pour les activités économiques, le schéma de développement du tourisme responsable a fait l'objet d'une élaboration conjointe avec le schéma de développement de l'hébergement touristique, qui est l'outil de régulation et de programmation des implantations hôtelières.

Ce dernier, qui fait l'objet d'une présentation, pour approbation, par délibération séparée, s'inscrit en totale cohérence avec les orientations de la stratégie touristique proposée ici.

II - Les objectifs et orientations du schéma de développement du tourisme responsable 2021-2026

À travers sa stratégie touristique et les actions qui en découleront, la collectivité se fixe pour ambition de faire de la Métropole une référence du tourisme responsable.

L'organisation mondiale du tourisme définit le tourisme responsable comme un tourisme supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le schéma de développement du tourisme responsable de la Métropole veut répondre à ces exigences, en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Les orientations stratégiques proposées dans le cadre du schéma de développement du tourisme responsable visent à poursuivre les actions qui ont fait leur preuve pour développer un tourisme raisonné, porteur d'emplois et de création de valeur pour le territoire, tout en impulsant une dynamique ambitieuse pour engager la destination et l'ensemble de ses acteurs vers un tourisme plus responsable.

Pour ce faire, le schéma retient 4 grands objectifs :

- un tourisme plus résilient pour affronter les crises : renforcer les équilibres de la destination,
- un tourisme porteur d'emplois et de ressources : maximiser les impacts positifs du tourisme,
- un tourisme écologiquement vertueux : accélérer la transformation des pratiques,
- un tourisme inclusif, participatif et respectueux pour les habitants de la Métropole

1° - Une destination touristique résiliente et équilibrée

Pour créer les conditions de résilience et soutenir la viabilité de l'activité touristique du territoire, il apparaît essentiel de renforcer les équilibres qui composent le socle de la destination métropolitaine avec une intervention autour de 3 axes :

- renforcer l'équilibre des clientèles,
- consolider le rôle central du tourisme d'affaires en favorisant des événements plus responsables,
- valoriser des offres touristiques variées.

a) - Renforcer l'équilibre des clientèles

Très majoritairement composée de marchés de proximité, la fréquentation touristique du territoire métropolitain reposait, avant la crise, sur l'accueil de visiteurs nationaux - près de 75 % - et européens proches, avec environ 12 % de touristes allemands, suisses, britanniques, belges ou italiens. Parmi les touristes en provenance de marchés internationaux plus éloignés - minoritaires -, les visiteurs nord-américains se distinguent : en 2019, ils représentaient 4 % de la fréquentation totale. Par sa consommation d'offres multiples et ses séjours longs, cette clientèle génère une valeur ajoutée certaine pour les acteurs locaux.

Cette répartition des clientèles touristiques, spécifique au territoire métropolitain, s'est révélée vertueuse lors de la pandémie de Covid-19. Elle a contribué à amortir les effets de la crise et permis un redémarrage de l'activité touristique plus rapide que dans les destinations très tributaires du tourisme international. Aujourd'hui, l'objectif est de maintenir ce mix-clientèle tourné vers le national et les marchés européens, tout en l'élargissant au potentiel offert par les clientèles de proximité -1,3 million d'habitantes et habitants sur le territoire- tout au long de l'année. Trois leviers serviront cette volonté :

- poursuivre la promotion de la destination sur le marché français et les marchés européens, en particulier auprès des destinations facilement accessibles en train,
- cibler davantage la clientèle de proximité. Cet objectif passe, notamment, par le renforcement et le déploiement d'actions de communication à destination des Grand Lyonnais,
- maintenir les actions de promotion sur le marché nord-américain, cible historique à forte valeur ajoutée pour le territoire.

b) - Consolider le rôle central du tourisme d'affaires en favorisant des événements plus responsables

Les flux de tourisme d'affaires sont à l'origine d'environ 2/3 des nuitées hôtelières. Pilier de l'activité touristique, le tourisme d'affaires joue un rôle essentiel pour un large écosystème local. Marqué par l'accueil de nombreux congrès associatifs, scientifiques ou médicaux, ce segment est porteur d'activité pour les acteurs touristiques tout en contribuant à la valorisation du milieu de la recherche. Il en va de même pour les grands salons accueillis sur la Métropole, dont l'ancrage et les impacts sont importants pour le tissu économique local.

La Métropole souhaite poursuivre une stratégie d'accueil à forte valeur ajoutée pour le territoire. En parallèle, elle entend agir aux côtés de ses partenaires et des organisateurs pour accompagner la transformation de la filière événementielle vers davantage de responsabilité, tant sur le plan environnemental que social. Ces objectifs reposent sur les priorités suivantes :

- continuer à accueillir des congrès scientifiques et médicaux et des grands salons professionnels à impacts positifs pour le territoire. Aux côtés du Bureau des Congrès de l'Office du tourisme, les soutiens apportés à des candidatures et la mobilisation partenariale autour de dispositifs d'accueil seront poursuivis,
- accueillir de nouveaux événements en lien avec les sujets métropolitains prioritaires. Les opportunités d'accueillir de grands événements autour de sujets émergents et centraux, tels que les mobilités douces, l'alimentation, la biodiversité ou l'écologie seront approfondies,
- accompagner les organisateurs vers des modèles d'événements plus responsables. La structuration des dispositifs existants et la construction de nouvelles offres pour soutenir les organisateurs d'événements dans le développement de modèles plus vertueux seront des axes forts,

- encourager les visiteurs professionnels à prolonger leur séjour sur la Métropole ou à y revenir, grâce à des campagnes de communication ciblées.

c) - Valoriser des offres touristiques variées

Offres patrimoniales, de loisirs, culturelles, gastronomiques, événementielles et de nature : l'ensemble du territoire de la Métropole rassemble des possibilités de visites variées. Dans l'objectif d'assurer un juste équilibre entre la valorisation des sites et événements les plus emblématiques de la destination et la promotion d'offres alternatives, 5 axes stratégiques sont identifiés :

- mettre en avant le tourisme expérientiel et la transmission de savoir-faire. En réponse à une demande accrue de la part des visiteurs de découvrir Lyon et ses environs hors des sentiers battus, la valorisation des offres expérientielles et de savoir-faire sur le territoire sera accompagnée. Nouveaux parcours, rencontres avec des artisans ou encore patrimoine industriel seront mis en lumière,

- valoriser les offres touristiques, culturelles et de loisirs sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Dans une volonté double de faire découvrir des lieux alternatifs, périphériques et d'inciter les habitantes et les habitants à profiter toute l'année de la richesse de leur territoire, le travail d'identification des offres "pépites cachées" sera poursuivi. Les politiques culturelles et événementielles des communes, en lien avec la stratégie culturelle 2021-2026 de la Métropole, seront au cœur de cette éditorialisation,

- faire de la Métropole une destination de cyclotourisme incontournable. En pleine expansion, le tourisme à vélo représente un potentiel important. Les stratégies de promotion et d'aménagement des 2 vélo-routes qui traversent la Métropole, la ViaRhôna et la Voie bleue, permettront le développement de l'image d'un territoire référence pour le cyclotourisme,

- accompagner le développement des pratiques touristiques et de loisirs liées à l'eau. Pour les habitantes et les habitants comme pour les touristes, la présence de l'eau et son potentiel ludique sont des vecteurs de bien-être. Un travail de valorisation et d'optimisation du domaine fluvial sera engagé avec, notamment, une attention particulière pour les grands espaces fluviaux périurbains, en lien avec les syndicats mixtes concernés et dans le respect de la préservation de l'eau et des milieux naturels,

- structurer une offre pour allonger la durée de séjour des visiteurs. La complémentarité entre les offres lyonnaises incontournables et les possibilités de visites dans les communes environnantes est un réel atout pour inciter les visiteurs à prolonger leur séjour, entre découvertes urbaines et expériences de pleine nature. Dans ce cadre, les coopérations touristiques avec les territoires voisins seront renforcées.

2° - Un tourisme porteur d'emplois sur la Métropole

Réelle richesse pour le territoire, les métiers du tourisme représentaient, en 2019, près de 38 000 emplois sur la Métropole. Non délocalisables, ils ont la particularité d'être accessibles à tout niveau de qualification et animés par une forte dimension humaine. Pour autant, ils sont confrontés à d'importantes tensions, démultipliées par la crise, tant sur le recrutement que sur la fidélisation des personnels. Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration font face à un risque important de manque de main d'œuvre dans les prochaines années.

Consciente de l'enjeu fondamental représenté par l'emploi pour l'avenir du tourisme sur le territoire, la Métropole entend agir sur 3 volets prioritaires :

- l'attractivité et la valorisation des métiers du tourisme,
- l'insertion par l'emploi,
- les mutualisations et la coopération.

a) - Soutenir l'emploi en appuyant la valorisation des métiers du tourisme

Souligné à de nombreuses reprises par les professionnels du tourisme au cours de l'élaboration du schéma, le défi de la revalorisation de leurs métiers auprès de tous les publics est central. Ce travail implique une stratégie double, axée à la fois sur l'amélioration des conditions d'exercice et sur la communication des opportunités offertes dans ces secteurs.

L'objectif est de prioriser ces 2 leviers :

- travailler sur les freins à l'emploi pour améliorer l'attractivité des métiers du tourisme. Dans l'objectif d'œuvrer pour favoriser davantage de bien-être et de qualité de vie au travail dans les métiers, une réflexion sera engagée entre professionnels, aux côtés de la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi (MMi'e). Ces échanges viseront à identifier des bonnes pratiques pour renforcer l'équilibre entre métiers du tourisme et vie personnelle des salariés,

- valoriser l'image des métiers du tourisme auprès des citoyens du territoire. Avec la priorité de la cible des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi, l'ambition de la Métropole est de faire connaître les différents métiers du tourisme. L'événement *Worldskills*, grande compétition de métiers qu'accueillera le territoire en 2024, constitue une véritable opportunité de susciter des vocations professionnelles.

b) - Favoriser l'insertion par l'emploi dans les métiers du tourisme

Les métiers du tourisme sont particulièrement adaptés aux démarches d'insertion. Accessibles aux personnes les plus éloignées de l'emploi ou en réorientation, sans qualification, ces emplois peuvent conduire à de véritables évolutions professionnelles.

En collaboration étroite avec la MMI'e et ses partenaires, et en s'appuyant sur la Charte des 1 000, dispositif d'incitation à l'insertion par l'emploi, la Métropole souhaite orienter son action autour de 2 piliers :

- développer le réflexe de l'insertion dans le recrutement auprès des employeurs du tourisme du territoire. La Métropole porte la volonté de faire connaître au plus grand nombre de professionnels du tourisme les offres d'accompagnement à la mise en place de démarches d'insertion. Par une connexion accrue avec la MMI'e, l'ambition est de faciliter les démarches des recruteurs,
- accompagner les initiatives du territoire en faveur de l'insertion par l'activité économique. À l'image des projets qui se développent sur la Métropole, les initiatives territoriales - associatives notamment - s'appuyant sur des démarches d'insertion par l'activité économique seront soutenues par la collectivité. Il s'agit, par la même, de favoriser le déploiement de projets socialement innovants et efficaces sur le territoire, capables de contribuer à un tourisme plus responsable.

c) - Encourager les mutualisations, les coopérations et le développement de projets entrepreneuriaux dans le domaine du tourisme responsable

Reconnue pour sa culture du savoir-faire ensemble, la Métropole ambitionne de faire de cet état d'esprit collectif une force pour le territoire, en particulier sur le sujet de l'emploi. Les orientations suivantes serviront cet objectif :

- encourager les mutualisations et la coopération entre professionnels au service de l'emploi. Dans la logique des groupements d'employeurs, qui s'appuient sur le partage de ressources humaines entre différentes structures en fonction de leurs besoins et des compétences mises à disposition, et de la structuration de filières professionnelles, la Métropole souhaite accompagner les démarches de rapprochement entre acteurs,
- accompagner le développement de projets entrepreneuriaux dans le domaine du tourisme responsable. En s'appuyant sur LYVE, dispositif de soutien à l'entrepreneuriat piloté par la Métropole, et sur les compétences métiers des acteurs du tourisme, la collectivité entend garantir aux jeunes projets, en lien avec le tourisme responsable, un accompagnement efficace, fondé sur une offre de services structurée et sur un système de parrainage.

3° - Un tourisme écologiquement plus vertueux : accélérer la transformation des pratiques

Face au dérèglement climatique, la maîtrise des impacts environnementaux des activités humaines est une priorité. Par les déplacements sur lesquels il repose et la consommation qu'il entraîne naturellement, le tourisme représente un champ important des politiques de réduction de l'empreinte carbone. Le développement de la prise de conscience écologique des visiteurs vient consolider cet impératif à agir. À la fois en réponse à cette demande de la clientèle et aux contraintes réglementaires - annoncées ou à venir - les professionnels s'inscrivent dans la transformation des pratiques.

La Métropole affirme l'ambition d'apporter une réponse de fond à ce défi. Pour cela, la collectivité s'appuiera sur 3 domaines d'intervention stratégiques :

- inciter les visiteurs à l'utilisation des mobilités douces et actives,
- agir sur le cycle des déchets de l'activité touristiques et sur les économies d'énergie et d'eau,
- promouvoir le consommateur local.

Dans toutes les démarches de transformation, la collectivité et l'Office du tourisme assument un rôle et une posture d'accompagnement, marqués par une volonté de soutenir les professionnels.

À noter que depuis 2019, l'Office du tourisme a engagé la destination dans le GDS-Index (*global destination sustainability index*), un programme d'amélioration des performances visant à rendre l'industrie du tourisme et des événements plus responsable. Plus qu'un classement, ce référentiel international a vocation à engager concrètement tous les acteurs du territoire vers une transition bas-carbone de l'activité et à suivre la progression de la destination dans cette voie. Lyon est passée d'une note de 55 % en 2019 à une note de 80 % en 2021. Il constitue, à ce titre, un indicateur de suivi des progrès et résultats réalisés par la destination et ses acteurs en termes de tourisme responsable.

a) - Inciter à l'utilisation des mobilités douces et actives

Une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), en 2020, démontre que le tourisme est à l'origine de 11 % des émissions de gaz à effet de serre en France, et que près de 80 % des émissions de gaz à effet de serre liées au tourisme sont issues des mobilités, dont 40 % proviennent du transport aérien. Ces chiffres expriment bien l'importance de privilégier, dans le cadre d'un tourisme plus responsable, des modes de déplacement moins polluants.

La Métropole entend apporter une triple attention au défi des mobilités touristiques, à la fois en amont et au cours des séjours, en actionnant les leviers suivants :

- promouvoir les déplacements en train auprès des touristes. La gare de Lyon Part-Dieu est une desserte ferroviaire de premier plan et représente un potentiel important pour inciter à de nouvelles manières de se déplacer. Il s'agira d'accompagner des actions de communication auprès du grand public et des opérateurs touristiques pour mettre en avant les atouts et la facilité du recours au train pour venir à Lyon,
- inciter les visiteurs à utiliser, au cours de leur séjour, des mobilités plus vertueuses. La stratégie portée en matière de déplacements touristiques au cours des séjours vise à œuvrer pour renforcer le recours aux transports en commun, tant par l'amélioration constante de la desserte sur le territoire que sur la facilitation de l'usage de ces modes doux. En parallèle, il s'agit de rationaliser l'usage de la voiture, en actionnant les leviers du stationnement de longue durée, de l'auto-partage et du co-voiturage. Les déplacements à vélo seront, quant à eux, développés et sécurisés, notamment, au travers du réseau des Voies lyonnaises constitué de 12 lignes de voies cyclables pour relier les communes de la périphérie au cœur de l'agglomération, mais aussi les villes de la première couronne entre elles. Les mobilités plus vertueuses reposeront aussi sur la marche à pied, dont les atouts et la signalétique seront travaillés,
- accompagner la décarbonation des flottes des prestataires touristiques. La Métropole favorisera la promotion du développement de nouvelles motorisations auprès des professionnels. Dans cet esprit, la collectivité porte, notamment, l'implantation systématique de bornes électriques à haute puissance dédiées aux paquebots fluviaux.

b) - Agir sur le cycle des déchets de l'activité touristique et sur les économies d'énergie et d'eau

La gestion des déchets et la consommation d'énergie et d'eau des activités des professionnels du tourisme sont des champs d'actions prioritaires. En s'appuyant sur les différentes politiques qu'elle mène en la matière, il s'agit pour la Métropole d'assurer, d'une part, les conditions d'un service public collectif de qualité et, d'autre part, un accompagnement individualisé pour les professionnels le souhaitant. Pour ce faire, la collectivité définit 2 axes stratégiques :

- accompagner les professionnels dans la prévention et le tri des déchets. Avec l'ambition de considérer l'ensemble du cycle des déchets - de la production à la valorisation finale -, la Métropole veillera à la sensibilisation des acteurs du tourisme, au travers de conseils et de programmes de suivi développés avec des partenaires experts de ces sujets. Les questions du compostage des bio-déchets et la promotion de dispositifs de mutualisation entre professionnels seront centrales. L'émergence de nouvelles solutions proposées aux visiteurs et destinées à supprimer le plastique à usage unique, autour des fontaines à eau et du système de consignes, feront l'objet d'une attention particulière,
- accompagner la diminution des consommations d'énergies et d'eau. Par un travail accru pour limiter les émissions du bâti, la Métropole se positionnera en tant que soutien des professionnels qui souhaitent investir pour réduire l'empreinte de leur activité. Sur le modèle de l'appel à projet Soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques construit en lien avec le dispositif Lyon éco-énergie, la collectivité souhaite impulser et permettre une dynamique de rénovation des sites. Cette démarche sera profitable tant aux professionnels qu'aux visiteurs, qui pourront ainsi bénéficier de la montée en gamme de l'hébergement du territoire.

c) - Promouvoir le consommateur local

La Métropole concentre un patrimoine culinaire sans cesse renouvelé, qui s'appuie sur des savoir-faire reconnus. Ils reposent sur le travail de produits du terroir d'une grande qualité, issus de la diversité des cultures de la région lyonnaise. L'augmentation de la part des produits locaux dans la consommation des visiteurs comme des habitants constitue un réel enjeu de responsabilité collective.

Avec le projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy), la Métropole a construit une stratégie alimentaire axée autour de la résilience, de l'alimentation biologique, des circuits courts et de proximité. Ce positionnement, combiné à une exigence croissante de modes de consommation plus vertueux, amène à définir 2 angles prioritaires pour favoriser la part du local dans les expériences touristiques :

- favoriser l'approvisionnement des professionnels du tourisme en produits locaux. En réponse à une demande importante de la part des acteurs de la restauration, des métiers de bouche et de l'hôtellerie, les partenariats entre professionnels et la réflexion sur l'approvisionnement et la livraison de produits locaux seront encouragés par la collectivité,

- valoriser et faire rayonner la qualité de l'alimentation et des produits locaux. Véritable plus-value pour l'image de la destination, il s'agit de renforcer le marqueur du bien-manger comme élément de singularité locale. Le nouveau projet de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, en plaçant au cœur de son repositionnement les restaurateurs, professionnels de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition, ambitionne de faire de ce site un lieu totem de l'alimentation soutenable et de ses savoir-faire. Il a vocation à rester un atout touristique fort, tant pour les Grand Lyonnais que les visiteurs.

Pour transformer collectivement, progressivement et efficacement l'ensemble des pratiques de l'activité touristique, la Métropole tient à garantir un accompagnement au plus près des besoins des acteurs. En s'appuyant, notamment, sur les actions portées par l'Office de tourisme, il s'agit de participer à la clarification et à la lisibilité des dispositifs de certification et d'aides existants. En parallèle, un important travail de partage de bonnes pratiques et initiatives sera réalisé pour sensibiliser, former et outiller les professionnels qui le souhaitent.

4° - Un tourisme inclusif et respectueux des habitantes et des habitants de la Métropole

La construction d'un tourisme responsable implique de prendre en compte la dimension sociale de l'activité et de ses impacts. La Métropole, qui place la justice sociale et la réduction des inégalités territoriales au cœur de son action, souhaite affirmer un tourisme vecteur d'inclusion et de cohésion sociale.

Au centre de l'activité touristique, la notion d'accueil fait de l'humain et de l'hospitalité des priorités. Par la promotion de ces valeurs, héritées des modes de faire des professionnels du tourisme de la destination, la Métropole assume l'objectif de prêter une attention fine, renforcée, aux visiteurs ; qu'ils soient de passage ou habitants du territoire. Pour cela, la Métropole souhaite actionner 3 principaux leviers :

- renforcer l'accessibilité de la destination au quotidien,
- faire des habitantes et des habitants des acteurs du tourisme à part entière,
- préserver l'acceptabilité de l'activité touristique par les habitantes et les habitants.

a) - Une destination accessible pour toutes et tous

La Métropole entend faire de son territoire un modèle de solidarité et d'exemplarité en matière d'accessibilité touristique. Pour atteindre cet objectif, dont les réalisations se veulent profitables aux habitants comme aux visiteurs dans l'intégralité de leurs parcours, la collectivité souhaite engager l'ensemble du territoire dans l'obtention de la marque "Destination pour tous".

National, ce label valorise les territoires qui permettent un séjour inclusif pour tous grâce à la prise en compte de tous les handicaps. Au-delà de la visibilité conférée par la marque, l'intérêt de porter cette candidature réside dans le processus collectif à impulser, qui se matérialisera, notamment, par l'accompagnement des professionnels dans l'amélioration de leurs équipements.

Le travail pour l'obtention de cette marque conduira à garantir une information fiable et lisible de l'offre touristique adaptée aux publics en situation de handicap. Une attention renforcée sera portée aux dispositifs existants sur le territoire pour faciliter l'expérience des visiteurs en situation de handicap, dans l'objectif de les rendre plus visibles.

b) - Des habitantes et habitants acteurs du tourisme de leur territoire

La destination lyonnaise a su construire une singularité autour de la qualité de son accueil et de son hospitalité. Pour cultiver cette dimension authentique et faire du tourisme un outil fédérateur, l'ambition est de placer les habitantes et les habitants au cœur des stratégies. Deux axes seront déployés :

- faire des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais les premiers ambassadeurs du territoire. En s'appuyant sur la démarche des ambassadeurs ONLYLYON qui cultive le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire, des démarches seront menées avec l'Office du tourisme pour mieux connaître les besoins des habitantes et habitants et adapter en conséquence des outils pertinents. L'objectif est de les aider à recevoir leurs amis et leur famille en visites sur la Métropole. Le réseau des Lyon *City Greeter*, basé sur le volontariat, sera développé sur l'ensemble de la Métropole en s'appuyant, notamment, sur le relais des communes auprès de leurs habitantes et habitants,
- favoriser de nouvelles formes de tourisme et d'hospitalité dans les quartiers de la Métropole. Dans l'objectif de rapprocher certains quartiers prioritaires de la ville de l'activité touristique, il s'agira de favoriser des expérimentations d'actions permettant aux résidents de mettre en valeur leur territoire du quotidien et ses spécificités auprès des visiteurs.

c) - Préserver l'acceptabilité de l'activité touristique par les habitantes et les habitants

Si Lyon et sa Métropole ne connaissent pas de phénomène de sur-tourisme comme certaines villes européennes, l'attention portée à l'acceptabilité de l'activité par les habitants doit rester constante. En 2019, une enquête réalisée par le cabinet TCI *Research* sur la perception du tourisme par les résidents montrait qu'une majorité des interrogés souhaitent que le développement de la destination se poursuive.

Pour maintenir cet équilibre important, la Métropole souhaite se concentrer sur 3 éléments stratégiques :

- veiller à assurer une meilleure diffusion des flux sur le territoire. Avec la volonté de désengorger les sites pouvant faire l'objet de saturation, à l'instar du Vieux Lyon et de certains espaces naturels des communes de la Métropole, notamment le week-end, des outils de communication seront déployés pour inciter à visiter des lieux moins fréquentés,

- chercher à minimiser les conflits d'usage entre touristes et habitants. Principaux éléments de tension pouvant nuire à l'acceptabilité de l'activité, les conflits d'usages seront au cœur de la vigilance de la collectivité. La médiation sur les sites patrimoniaux les plus visités, la création d'un club de réflexion autour de l'accueil des paquebots fluviaux du bassin Saône-Rhône, et un travail sur un nouveau plan de stationnement des autocars porté par la Ville de Lyon seront des axes prioritaires. Des enquêtes régulières seront également réalisées sur la perception du tourisme par les habitants,

- réguler le développement des meublés de tourisme. Dans la volonté d'agir en faveur de la préservation du parc de logement pour les habitantes et les habitants, il s'agira d'observer le développement des meublés de tourisme en assurant une veille élargie à l'ensemble du territoire métropolitain. En parallèle, et en lien étroit avec la Ville de Lyon, l'application de la réglementation sera centrale.

III - Une gouvernance du tourisme métropolitain élargie

Les grandes orientations stratégiques définies dans le schéma de développement du tourisme responsable se traduiront dans des plans d'actions dédiés, dont celui de l'Office de tourisme métropolitain, qui occupera une place centrale.

En parallèle des actions qui seront développées, la dynamique partenariale, engagée pour l'élaboration du schéma, restera au cœur des préoccupations de la Métropole en matière touristique.

Une gouvernance du tourisme élargie sera mise en place. Sous la forme d'un conseil de destination, qui se réunira périodiquement, il s'agira de pouvoir assurer un suivi et un bilan des actions réalisées.

Cette gouvernance permettra, également, de se nourrir des retours des professionnels et de faire évoluer les orientations en fonction du contexte et des besoins ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Approuve le schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026, structuré autour des 4 orientations stratégiques suivantes :

- un tourisme plus résilient pour affronter les crises : renforcer les équilibres de la destination,
- un tourisme porteur d'emplois et de ressources : maximiser les impacts positifs du tourisme,
- un tourisme écologiquement vertueux : accélérer la transformation des pratiques,
- un tourisme inclusif et respectueux pour les habitants de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271218-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
